



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 51858

Texte de la question

M. Dominique Le Mèner attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur la circulation des poids lourds sur les routes nationales et départementales. Les transporteurs utilisent aujourd'hui de moins en moins l'autoroute, pourtant sept fois moins dangereuse, pour privilégier la nationale ou la départementale en raison du coût élevé des péages. En outre, les distances de raccordement des échangeurs augmentent sensiblement le kilométrage et les consommations de gazole. Certains axes routiers voient leur trafic très régulièrement augmenter, ce qui accroît les risques d'encombrement voire d'accidents. Il lui demande si le Gouvernement envisage de prendre des mesures incitatives pour désengorger les routes nationales des poids lourds.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Le Mèner](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51858

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9355